

ARGUMENTAIRE

L'étude du voisinage a été abordée, tout au long du XX^{ème} siècle, sur le plan sociologique puis, concrètement, sur le terrain, avec les politiques de secteur. Mais elle restait confinée aux spécialistes.

Cette thématique est devenue une préoccupation évidente en termes de santé mentale et de vie collective, partagée par de nombreux acteurs institutionnels : élu(e)s locaux, bailleurs, travailleurs sociaux, acteurs de la psychiatrie publique, pompiers, policiers, etc.... Pourquoi cette préoccupation ?

- La première raison vient des bailleurs, surtout des organismes d'HLM : les malades mentaux sont devenus pour eux un nouveau public, parfois difficile, avec le risque de comportements susceptibles de troubler la tranquillité ou l'ordre public. Ajoutons à ce public les jeunes et les moins jeunes aux prises avec la toxicomanie.

- La seconde raison s'articule sur une extension de la notion de dangerosité qui tend à faire basculer sur le versant sécuritaire la question collective du vivre ensemble, notamment par la loi de prévention de la délinquance du 5 mars 2007.

- Une troisième raison, plus profonde, est l'ombre portée d'une perte, celle des voisins, « le voisinage devenant l'horizon ultime du « lien social », le garant de la paix civile. Les souffrances du voisinage, bien réelles, sont moins facilement réglées par des habitants plus vulnérables et moins solidaires ». D'où l'importance des régulations institutionnelles : ni trop, ni trop peu, ce sera l'objet de cette journée d'étude.

La recherche action qui sera rapportée le matin a été principalement commanditée par la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité, avec un soutien de la DRASS Rhône Alpes. Une autre étude a été menée suite à un appel d'offre de la D.I.V sur « Rôle et responsabilité des Maires en santé mentale, à partir des troubles du voisinage pouvant conduire à une hospitalisation d'office ».

Inscription gratuite mais obligatoire
en raison d'un nombre de places limité

Adresse : ONSMP-ORSPERE
Centre Hospitalier le Vinatier, 95 Bd Pinel, 69673 BRON
Contact : Nathalie BREURE
Téléphone : 04 37 91 53 90
Courriel : nathalie.breure@ch-le-vinatier.fr
N° de formation continue : 8269P4225 69



MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Fondation
CAISSES D'ÉPARGNE
pour la solidarité

MAIRIE DE PARIS



DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES SANITAIRES
ET SOCIALES
DE RHÔNE-ALPES

PROGRAMME

Journée d'étude organisée
par l'Observatoire National
des Pratiques en Santé Mentale et Précarité
(ONSMP-ORSPERE)
sous l'égide de la DGS

LES TROUBLES DU VOISINAGE, SANTE MENTALE ET REGULATIONS INSTITUTIONNELLES

Jeudi 4 Mars 2010



Hôtel de Ville de Paris
Auditorium, 5 rue de Lobeau, Paris 4^{ème}, 75004

MATIN

8h30 - ACCUEIL

9h00 - Jean-Marie LE GUEN, Adjoint au Maire de PARIS
chargé de la Santé Publique et des relations avec l'AP/HP

Maryvonne LYAZID, Adjointe du Directeur général de la
Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité

Animateur de la journée : **Christian LAVAL**, Docteur en sociologie,
ONSM-ORSPERE, Lyon-Bron

**9h30 - Les troubles du voisinage sur trois villes françaises
(Paris XVIII^{ème}, Rennes, Vaulx en Velin)**

Jean FURTOS, Psychiatre, ONSMP, Lyon-Bron,
Michel JOUBERT, Sociologue, Professeur à Paris VIII
*(Avec **Benoît EYRAUD**, **Agnès JOSSELIN**,
Chantal MOUGIN, Sociologues,
Valérie COLIN, **Claire DUROZARD**,
Philippe MARCHOIS, **Christine MELATO**,
Psychologues)*

11h00 - PAUSE

**11h30 - Comment se construit la notion de troubles
du voisinage (troubles de la jouissance paisible,
violences) ?**

Pauline RHENTER, Chercheure politologue, CCOMS, Lille
Denise SALVETTI, Juriste, Villeurbanne

12h30 Fin de la Matinée

APRES-MIDI

14h30 - Comment faire avec le Trouble ?

Président de séance : **Francis DEPLACE**,
Directeur de DELPHIS (Paris)

Du côté des bailleurs :

Valérie LEGER, Psychologue, Aiguillon Construction,
Rennes

Du côté de la psychiatrie publique :

Patrick CHALTIEL, Psychiatre, Chef de service, Bondy

Du côté des pouvoirs publics :

Hélène SCHÜTZENBERGER, Directrice adjointe du Pôle
national de lutte contre l'habitat indigne, Paris

Du côté des villes :

Françoise GAUNET-ESCARRAS, Adjointe à la Santé,
Ville de Marseille, **Mylène FRAPPAS**, Chargée de Mission,
Santé Publique de Marseille ; avec **Pierre MORCELLET**,
psychiatre de l'équipe mobile de liaison psychiatrie-précarité
(CH Edouard Toulouse), Marseille.

16h30 - Conclusions

Michel JOUBERT, **Jean FURTOS**

Marcel JAEGER, Professeur du Conservatoire National des
Arts et Métiers, chaire de travail social et d'intervention sociale,
Paris

17h15 - Clôture des Travaux : Direction Générale de la Santé